

Comment se connecter à TelePAC ?

Campagne PAC 2017 / primes bovines



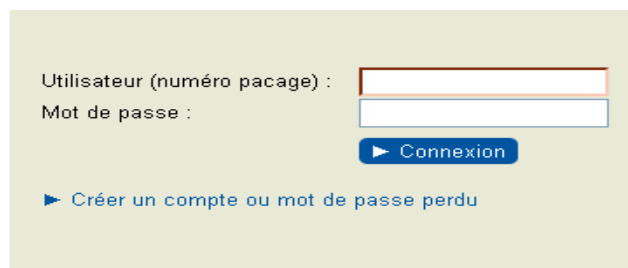
Vous connaissez votre mot de passe TelePAC
Attention : le mot de passe n'est pas le code TéléPAC

Étape 1

Pour accéder au site de TelePAC, taper sur n'importe quel moteur de recherche (Google, Yahoo..) le sigle Telepac et sélectionner l'adresse www.telepac.agriculture.gouv.fr

Étape 2

Sur l'écran d'accueil, saisir votre **numéro PACAGE** dans la zone «Utilisateur» et le mot de passe que vous avez choisi en 2016 puis cliquer sur connexion.



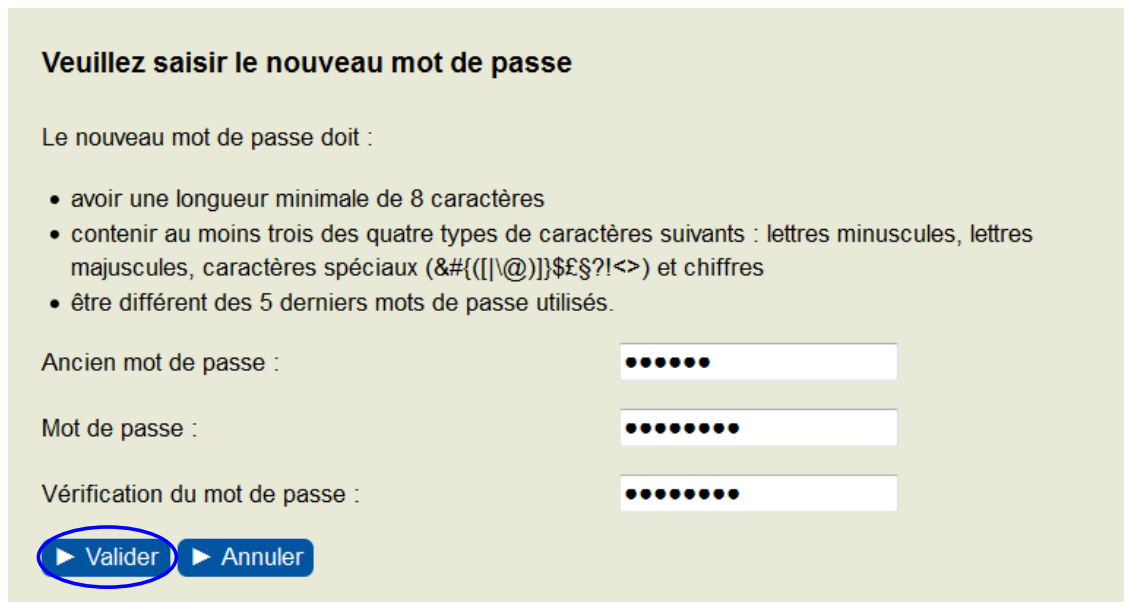
Utilisateur (numéro pacage) :

Mot de passe :

[▶ Créer un compte ou mot de passe perdu](#)

Étape 3

Si vous êtes invité par le système à changer votre mot de passe, vous devrez choisir un mot de passe respectant les critères repris ci-dessous et valider.



Veillez saisir le nouveau mot de passe

Le nouveau mot de passe doit :

- avoir une longueur minimale de 8 caractères
- contenir au moins trois des quatre types de caractères suivants : lettres minuscules, lettres majuscules, caractères spéciaux (&#{([|@]})\$£\$?!<>) et chiffres
- être différent des 5 derniers mots de passe utilisés.

Ancien mot de passe :

Mot de passe :

Vérification du mot de passe :

*Votre inscription est confirmée.
Vous pouvez débuter votre télédéclaration et accéder à votre espace personnel (courriers,...).*

Vous avez perdu votre mot de passe

Etape 1 Sur l'écran d'accueil, cliquer sur "créer un compte ou mot de passe perdu" :

Assistance au 0 800 221 371 (appel gratuit depuis un fixe, du lundi au vendredi) (sauf jours fériés) de 9h à 17h (heure de référence).

telepac

Bienvenue sur le site des télé-services des aides de la PAC

COISELLES | QUESTIONS / REPONSES | FORMULAIRES ET NOTICES 2012 | COORDONNÉES 2012 | FORMULAIRES ET NOTICES 2013 | REJOINTEZ TELEPAC

Utilisateur :
(numéro Pacage pour les agriculteurs)

Mot de passe :

► Créer un compte ou mot de passe perdu

Modalités d'accès

Si vous aviez déjà un compte en 2012, identifiez-vous avec votre numéro Pacage et votre mot de passe dans l'écran ci-dessus.

Précisez votre code personnel TelePAC 2013 (clé d'identification) lorsqu'il vous est demandé : il figure en haut à gauche de votre courrier de fin de campagne 2012.

Si vous n'avez pas créé votre compte en 2012, et si vous souhaitez créer votre compte pour 2013, cliquez sur "Créer un compte ou mot de passe perdu".

L'EQUIPE TELEPAC VOUS SOUHAITE UNE TRES HEUREUSE ANNEE 2013.

AIDE AUX OVINS 2013 - AIDE AUX CAPRINS 2013

* le service de télé-déclaration est ouvert ; déposez vos demandes sur TelePAC avant le 31 janvier au soir

* consultez la documentation : elle est en ligne dans l'onglet "Formulaires et notices 2013" en haut de cet écran.

AIDES PAC 2012 DU 1ER PILIER

Les relevés de paiement 2012 des aides PAC du 1er pilier sont en ligne. Consultez les dans votre espace personnel TelePAC (rubrique "Mes courriers"). Vous pouvez aussi les télécharger.



Une nouvelle fenêtre s'ouvre ...

Etape 2

-1- Compléter au moins 4 des 5 premiers champs
Les 5 derniers caractères du code de l'IBAN correspondent aux 3 derniers chiffres du RIB plus la clé

-2- Renseigner le code TelePAC juillet 2015
Il figure en haut à gauche de votre courrier de fin de campagne 2014

-3- et cliquer sur « valider »

Une nouvelle fenêtre s'ouvre ...

Création du compte / mot de passe perdu

Afin de vous identifier, veuillez compléter les données suivantes

N° PACAGE :

Code INSEE du siège de l'exploitation :

N° SIRET de l'exploitation :

Date de naissance (ne pas renseigner pour une forme sociétaire) (jj/mm/aaaa) :

5 derniers caractères du RIB/IBAN :

Code TelePAC 2016 * :

* Ce code est inscrit en haut à gauche sur la première page de votre courrier de fin de campagne reçu en avril 2016.
Attention: il s'agit d'un code confidentiel, qui vous est strictement personnel. Il permet de vous authentifier sans erreur et sécurise l'accès à vos données ainsi que la signature électronique de vos télédéclarations.

Code TelePAC perdu ? Contactez votre DDT/DAAF ou demandez-le en

Etape 3

Votre numéro PACAGE s'inscrit dans l'espace « identifiant », il est conseillé de laisser ce champ pré-rempli.
Pour sécuriser l'accès à votre compte TelePAC, il vous est demandé d'indiquer un mot de passe de votre choix (8 caractères au minimum avec au moins trois parmi les 4 catégories de caractères suivants : lettres minuscules, lettres majuscules, chiffres et caractères spéciaux). Le mot de passe n'est pas le code TelePAC.

! Une double saisie est recommandée plutôt qu'un copier-coller afin de limiter les erreurs de frappe et ainsi la perte du mot de passe.

! L'identifiant et le mot de passe sont à conserver « précieusement », ces deux éléments vous permettront de vous connecter ultérieurement.

N'oubliez pas de « **Valider** » !

Création du mot de passe

La saisie d'un identifiant et d'un mot de passe permet de vous authentifier pour l'accès à vos dossiers TelePAC et sécurise votre signature électronique.

Identifiant :

Nouveau mot de passe :

Vérification de la saisie du nouveau mot de passe :

Attention, avant de valider la saisie notez bien votre identifiant ainsi que votre mot de passe pour ne pas les oublier. En cas de perte de votre mot de passe, vous devrez recréer un compte comme lors d'une première connexion.

Vous êtes désormais inscrit sur TelePAC.

Vous pouvez débuter votre télédéclaration et accéder à votre espace personnel (courriers,...).